

Emploi des jeunes : Hirsch envisage un emprunt d'Etat pour financer son plan

Le chef de l'Etat a annoncé hier sa volonté de doubler le nombre de contrats en alternance. Le plan d'urgence sur lequel travaille le haut commissaire à la Jeunesse sera bouclé avant le 15 avril.

« Nous devons aboutir, et nous devons aboutir vite », a expliqué le haut-commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch, aux 60 membres de la commission sur la politique de la jeunesse, lors de son installation, le 9 mars. Il ne croyait pas si bien dire. Hier, le président de la République, Nicolas Sarkozy, a annoncé que le « plan d'urgence en faveur des jeunes » sera arrêté « avant le 15 avril ». Il a cité trois « pistes [qui] doivent être explorées », sur lesquelles a déjà commencé à travailler Martin Hirsch : « celle des contrats aidés, celle du service civique » et « celle de la formation en alternance ». Le chef de l'Etat a affiché un cap très ambitieux alors que les prévisions d'évolution du chômage

des jeunes varient actuellement entre +150.000 et +250.000 : « doubler le nombre de contrats » pour les 16 à 25 ans. Actuellement, le nombre de contrats d'apprentissage tourne bon an mal an autour de 420.000 et celui des contrats de professionnalisation autour de 180.000.

Travailler avec les branches

Voilà de quoi alimenter les travaux de la commission jeunesse, qui se retrouvait hier pour travailler sur l'emploi des jeunes. Dans le document introductif présenté par Martin Hirsch figuraient beaucoup de questions afin de laisser la place au débat sur un projet dont le haut commissaire a déjà tracé les grandes lignes (« Les Echos » du 23 mars). Sur la formation en alternance, l'idée défendue par le haut-commissaire n'est pas de faire une réforme uniforme, mais plutôt de travailler avec les branches pour préparer la relève sur les métiers qui devraient

Les contrats en alternance des jeunes de 16 à 25 ans

Effectifs estimés, en milliers (dont jeunes non qualifiés)



Le nombre de contrats d'apprentissage tourne autour de 420.000.

s'annoncer en tension au moment de la reprise. Dans la même logique que celle qui conduit à développer la formation des salariés en chômage partiel. Selon les métiers, il s'agirait de privilégier soit les contrats

d'apprentissage (le bâtiment, par exemple, affirme pouvoir mobiliser 10.000 places dans ses centres) soit ceux de professionnalisation (dans la métallurgie, ils sont plus utilisés que dans le bâtiment).

Reste la question épineuse du financement du dispositif, évalué à 1,5 milliard d'euros. Sur ce point, plusieurs scénarios sont envisagés. L'hypothèse d'un remboursement à compter de 2012 sur les allègements de charge, qui fait grincer des dents, notamment à Bercy, n'a pas été évoquée hier d'entrée de jeu. Deux autres ont en revanche été cités : soit une enveloppe spécifique du Fonds d'investissement social assortie d'un effort des organismes de collecte de la formation professionnelle et du futur fonds de sécurisation des parcours, soit un emprunt porté par le fonds d'expérimentation des jeunes et garanti par l'Etat, remboursable sur cinq ans.

LEILA DE COMARMOND